

Concours et examens



Filière administrative

CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL

SESSION 2024

Spécialités :

**ADMINISTRATION GENERALE,
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL,
ANIMATION,
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES,
ANALYSTE**

Le concours d'attaché territorial 2024 a été organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I – Concours d'attaché territorial

A – Calendrier

Période d'inscription	Du 19 mars au 2 mai 2024
Période de retrait des dossiers	Du 19 mars au 24 avril 2024
Date limite de retour des dossiers	Le 2 mai 2024
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	Le 14 novembre 2024
Réunion de jury d'admissibilité	Le 21 janvier 2025
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 18 au 27 mars 2025
Réunion de jury d'admission	Le 24 avril 2025

B – Inscriptions

LE CONCOURS EXTERNE

Le concours externe est ouvert, pour 50% au moins du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.

LE CONCOURS INTERNE

Le concours interne est ouvert, pour 30 % au plus du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

LE TROISIÈME CONCOURS

Le troisième concours est ouvert, pour 20 % au plus du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis aux articles L. 2012-1 à L212-7 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter aux concours prévus au premier alinéa du présent 3°.

Pour information, lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe et interne dans la limite de 25 %.

Sur les **4 760** candidats qui se sont préinscrits au concours entre le 19 mars et le 24 avril 2024, **4 516 candidats** ont validé leur inscription avant la date limite fixée au 2 mai 2024.

Parmi ces **4 516** candidats, **29** n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions requises et **383** ont annulé leur inscription.

Concernant le concours externe :

24 demandes d'équivalence de diplôme ont été formulées, pour lesquelles 11 décisions favorables ont été émises, 1 défavorable, 10 ne relevaient pas du dispositif de demande d'équivalence et 2 n'ont pu être instruites (annulation de l'inscription du candidat / incomplétude de la demande).

15 candidats ont fait valoir une dispense de diplôme en qualité de parent de trois enfants.

Ainsi, **4104 candidats ont été admis à concourir dont 86 candidats admis sous réserve** de produire la pièce manquante à leur dossier, répartis comme suit selon les spécialités, pour 352 postes au total :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR							
	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administration générale	998	72%	1599	71%	341	72,2%	2938	72%
Gestion du secteur sanitaire et social	129	9%	236	11%	44	9,3%	409	10%
Animation	74	5%	195	9%	22	4,7%	291	7%
Urbanisme et développement des territoires	173	12%	186	8%	49	10,4%	408	10%
Analyste	21	2%	21	1%	16	3,4%	58	1%
TOTAL	1395	100%	2237	100%	472	100%	4104	100%

C – Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 352, répartis de la manière suivante, selon les spécialités :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Administration générale	130	78	52	260
Gestion du secteur sanitaire et social	18	10	7	35
Animation	9	5	3	17
Urbanisme et développement des territoires	15	9	6	30
Analyste	5	3	2	10
TOTAL	177	105	70	352

D – Sélection

Nombre d'admis à concourir pour un poste :

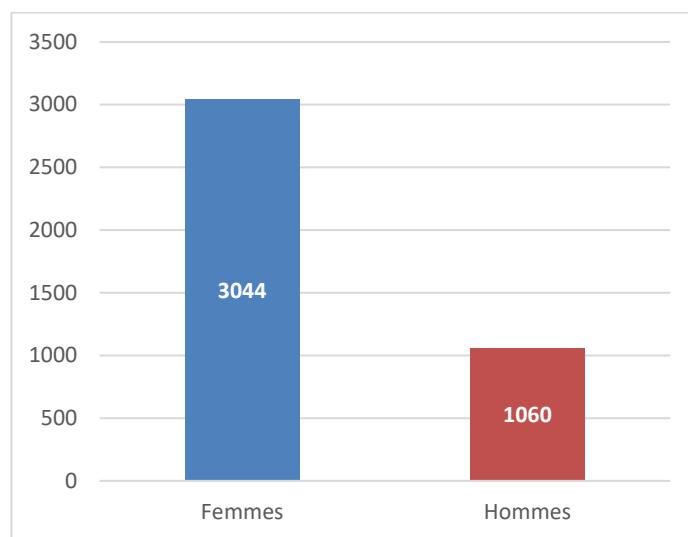
SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Administration générale	7,68	20,5	6,56
Gestion du secteur sanitaire et social	7,17	23,6	6,29
Animation	8,22	39	7,33
Urbanisme et développement des territoires	11,53	20,67	8,17
Analyste	4,20	7	8

II – Candidats admis à concourir

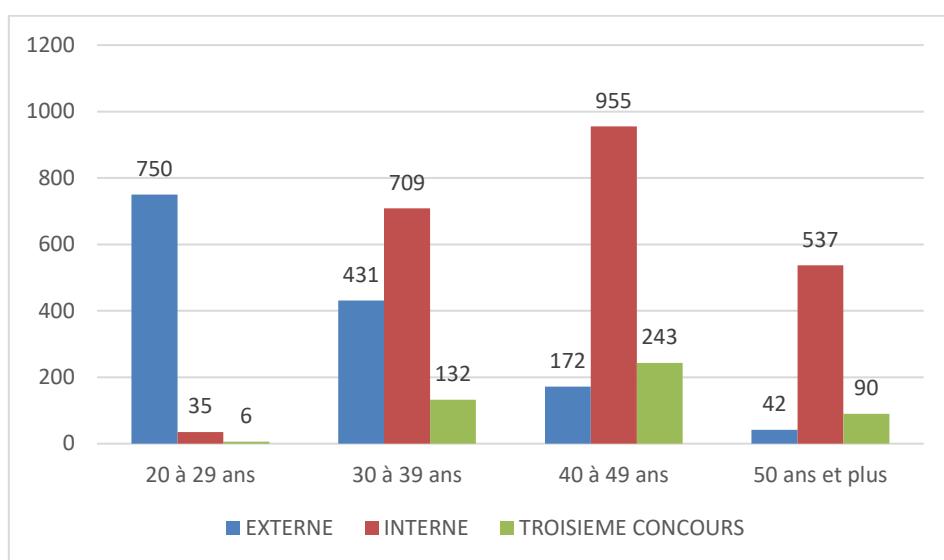
A – Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Bretagne	1521	Soit 95,32 % des convoqués domiciliés dans le Grand-Ouest
Normandie	1075	
Pays de la Loire	1316	
Hors Grand-Ouest (dont 21 en Outre-Mer)	192	Soit 4,68 % des convoqués domiciliés Hors Grand-Ouest

B – Répartition femmes-hommes



C – Tranches d'âge



L'âge moyen est de 38 ans.

III – Epreuves écrites d'admissibilité

A – Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 14 novembre 2024 dans deux centres répartis sur le Grand-Ouest comme suit : RENNES (35) et VAL-DE-REUIL (27). Les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve ont été accueillis dans un des deux sites dédiés (Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine et Centre de gestion de l'Eure).

Sur les 4104 candidats admis à concourir, 2 920 étaient présents aux épreuves écrites, soit un taux d'absentéisme de 29 %.

SPECIALITES	CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES								
	EXTERNE		INTERNE		3ème CONCOURS		TOTAL		
	Convoqués	Présents		Convoqués	Présents	Convoqués	Présents	Convoqués	
		Composition	Note						
Administration générale	998	619	616	1 599	1 209	341	254	2 938	2 082
Gestion du secteur sanitaire et social	129	74	73	236	170	44	41	409	285
Animation	74	43	41	195	150	22	18	291	211
Urbanisme et développement des territoires	173	108	106	186	150	49	42	408	300
Analyste	21	14	14	21	15	16	13	58	42
TOTAL	1 395	858	850	2 237	1 694	472	368	4 104	2 920

Pour information, 3840 candidats avaient été convoqués à la session 2022 et 2 653 étaient présents aux épreuves écrites, soit un taux d'absentéisme de 31%.

B – Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

La période de correction s'est déroulée de façon dématérialisée sur cinq semaines, du 22 novembre 2024 au 6 janvier 2025.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme au moment du scan des copies, a fait l'objet d'une double correction. Au total, 136 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

1 – Epreuves du concours externe : composition

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant :

Composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...). Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Durée : 4 heures ; coefficient 3

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nombre de copies	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Candidats avec une note ≥ à 10	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	619	9,38 / 20	18 / 20	1 / 20	254	33
Gestion du secteur sanitaire et social	74	9,54 / 20	16 / 20	4 / 20	34	5
Animation	43	9,24 / 20	13 / 20	5 / 20	18	0
Urbanisme et développement des territoires	108	10,73 / 20	18 / 20	2 / 20	61	5
Analyste	14	9,09 / 20	15,25 / 20	6 / 20	5	0
TOTAL	858	9,55	18 / 20	1 / 20	372	43

486 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, soit 57 % des candidats présents.

43 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit près de 5 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Le **sujet** était pertinent et adapté au niveau du concours. Suffisamment large, il permettait aux candidats de faire valoir leurs connaissances dans des domaines variés (juridique, financier, technique et politique) et de proposer des exemples. Particulièrement d'actualité, il exigeait des candidats une prise de hauteur et une réflexion nuancée.

Dans l'ensemble, les correcteurs ont relevé un niveau de difficulté conforme aux attendus de l'épreuve et un thème classique, relatif aux relations Etat-collectivités, accessible et approprié pour de futurs attachés territoriaux.

Appréhension par les candidats :

Les correcteurs ont jugé le niveau des candidats moyen, avec peu de bonnes et très bonnes copies.

Dans la continuité de la session 2022, et pour les candidats ayant préparé l'épreuve, le socle de connaissances (historique de la décentralisation, connaissances juridiques, actualité) est satisfaisant mais trop souvent généraliste. A cet égard, il est relevé :

- une tendance à calquer des démonstrations issues des annales ou de la formation ;
- des propos généraux et « scolaires », ayant peu trait aux collectivités territoriales ;
- peu d'analyse et de prise de hauteur sur le sujet et une absence de vision transversale des enjeux opérationnels.

Globalement, les problématiques sont peu abouties et il réside un manque de sélection des éléments au service du raisonnement et du plan proposé. Ces lacunes sont renforcées par la rareté des exemples et des dispositifs concrets présentés.

Certains candidats, notamment issus des spécialités « Urbanisme et développement des territoires » et « Gestion du secteur sanitaire et social », ont tendance à développer des analyses et des exemples relevant de leur domaine et pouvant nuire à la transversalité du sujet.

Sur la forme, la méthodologie de l'épreuve est souvent maîtrisée avec l'annonce (plus ou moins respectée) d'un plan structuré. Les correcteurs notent toutefois de nombreuses fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe qui constituent une difficulté dans la correction et interrogent quant au niveau attendu à un concours de catégorie A.

2 – Epreuves du concours externe : note

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant :

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème rencontré par une collectivité territoriale (dans la spécialité choisie).

Durée : 4 heures ; coefficient 4

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nombre de copies	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Candidats avec une note ≥ à 10	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	616	9,97 / 20	17 / 20	0,75 / 20	312	26
Gestion du secteur sanitaire et social	73	9,77 / 20	14 / 20	3,50 / 20	33	4
Animation	41	8,95 / 20	14,25 / 20	0,5 / 20	14	1
Urbanisme et développement des territoires	106	11,36 / 20	17 / 20	4,25 / 20	76	3
Analyste	14	12 / 20	15,5 / 20	7 / 20	11	0
TOTAL	850	10,11	17 / 20	0,5 / 20	446	34

404 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, soit 48 % des candidats présents.

34 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 4 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs (par spécialité) :

Spécialité Administration générale

Un **sujet** d'actualité et opérationnel pour un futur attaché, assez classique également.

Le dossier, bien construit, ne présentait pas de difficultés particulières. Les documents, facilement exploitables, constituaient un levier dont les candidats ont su s'emparer pour illustrer leur propos (beaucoup de citations chiffrées). Un correcteur a cependant signalé un manque de citation des sources de la part des candidats.

Appréhension par les candidats :

Sur la forme, la très grande majorité des candidats a respecté le formalisme de la note avec des plans correctement présentés et des introductions pertinentes pour certaines copies. La lecture des documents n'a pas semblé poser de problématiques particulières, le sujet ayant été bien compris.

Les copies contenaient assez peu de fautes d'orthographe ou de grammaire mais beaucoup de formulations alambiquées, ou encore l'usage d'un lexique non maîtrisé. Un vocabulaire ou des expressions familières ont également été relevés dans quelques copies.

Un correcteur a souligné un niveau de langue (orthographe, syntaxe) globalement meilleur qu'aux sessions passées, mais un vocabulaire et un style qui manquent d'opérationnalité et qui reflètent le manque de culture territoriale des candidats.

Sur le fond, la mise en perspective des éléments attendus était souvent faible. Les candidats ont peiné à trier et organiser les idées essentielles, et les copies étaient très scolaires.

Les plans étaient généralement cohérents, avec un état des lieux correctement établi dans l'ensemble mais les mises en action et les pistes d'amélioration ont souvent été négligées. Trop peu de copies ont en outre développé le pan « acteurs de la mise en œuvre des solutions », (le « qui quand quoi comment » en faisant fi du contexte de la communauté de communes d'Admiagglo).

Ainsi et en résumé, les correcteurs se rejoignent sur les faiblesses observées :

- des parties souvent sous-développées ;
- des idées insuffisamment liées : trop de « copier/coller », manque de structuration ou mauvaises reformulations ;
- des affirmations non étayées et des généralités dans de nombreuses copies : les candidats ne doivent pas oublier que la note a une visée professionnelle, et donc opérationnelle. Ils omettent souvent de faire le lien avec la collectivité pour laquelle la note est établie ;
- calligraphie, syntaxe et orthographe perfectibles.

Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social

Le **sujet** disposait d'une certaine antériorité, en évolution. Il permettait d'aborder l'accès aux soins, son organisation institutionnelle et territoriale, les partenaires impliqués, avec une ouverture sur la question de l'attractivité des territoires. Le dossier était complet et nuancé afin de répondre à la double-visée de problématisation et d'éclairage opérationnel.

Le sujet pouvait être piégeux du fait du rôle non central des collectivités dans les politiques de santé.

Appréhension par les candidats :

Les candidats étaient plutôt bien préparés à la forme de l'épreuve, proposant des plans construits et cohérents, avec une collecte des éléments du dossier assez satisfaisante. Une majorité de copies était finalisée, reflétant également une bonne gestion du temps.

Les introductions étaient toutefois plus aléatoires, les problématiques parfois absentes. Rares sont les candidats à avoir posé les références réglementaires.

Sur le fond, bien que différemment traité, les candidats ont su s'emparer du sujet mais les copies ne s'apparentaient que très rarement à de véritables documents d'aide à la décision, pourtant attendus d'une telle preuve. Elles sont restées très générales, descriptives, voire énumératives. Manquant d'articulation et de mise en relief des éléments du sujet, elles ne permettaient pas d'en dégager les principes directeurs.

Un correcteur regrette également la faible attention portée à l'égal accès des soins (une moitié de copies), à la liberté d'installation ainsi qu'à la qualité des soins apportés à la population (moins d'une copie sur 10). Il a à l'inverse souligné que l'exemple des centres de santé a représenté une forme de piège pour certains candidats, qui ont surdéveloppé ce thème au détriment des autres dispositifs présents dans le dossier.

Les correcteurs ont noté une orthographe et une syntaxe majoritairement qualitatives, mais aussi quelques recours à des expressions qui ont manqué de neutralité (jugement de valeur).

Spécialité Animation

Le **sujet** était cohérent et particulièrement pertinent dans le choix de la thématique, essentielle pour la filière animation. Il offrait l'opportunité d'analyser les évolutions de la jeunesse dans un contexte particulièrement riche, marqué notamment par les émeutes de juin 2023 ou la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville, tout en explorant les réponses possibles des collectivités face à ces

nouveaux enjeux. Le dossier, fourni et contextualisé, permettait de répondre de manière précise et appropriée à la commande.

Appréhension par les candidats :

Le niveau a été jugé moyen à faible. Les correcteurs ont relevé une compréhension satisfaisante du sujet et des enjeux ainsi qu'un intérêt ressenti pour le service public. Les candidats ont su restituer les idées des documents avec un réel effort de reformulation. Les correcteurs ont également souligné une bonne gestion du temps de la part des candidats, peu de copies étant inachevées.

Cependant, pour une majorité, les copies ont révélé un manque d'analyse, de structuration de la réflexion, et de clarté des idées. Le dossier a par ailleurs été parfois sous-exploité.

L'inégale maîtrise de la forme a interrogé les correcteurs quant à la préparation des candidats, qui ont jugé le niveau d'orthographe et de syntaxe préoccupant eu égard au niveau du concours.

Spécialité Urbanisme et développement des territoires

Le **sujet** proposé était pertinent et en correspondance avec le niveau du concours. Traitant de la réhabilitation des friches industrielles, il était d'actualité et constituait un véritable sujet d'urbanisme pour les collectivités, qui ont un rôle actif dans ce processus de « réindustrialisation verte ».

Appréhension par les candidats :

Le niveau des copies était très hétérogène : les très mauvaises ont interpellé les correcteurs, qui n'ont su dire si elles résultaient de problématiques méthodologiques (en lien, entre autres, avec la gestion du temps) ou d'un niveau très en-deçà de celui attendu pour ce concours. Certains candidats ont rencontré de réelles difficultés à construire un plan quand d'autres perdaient le sens de la note (rôle des collectivités dans le processus de réindustrialisation) et sa destination.

Un grand nombre de candidats n'approfondit pas l'analyse attendue par l'exercice. La mise en perspective par rapport aux rôles des collectivités est souvent inexistante et les copies ne sont souvent qu'une juxtaposition d'idées non liées et sans vision systémique.

Les correcteurs ont également relevé une maîtrise insuffisante de la langue (syntaxe, orthographe) mais aussi la construction d'argumentaires sans connecteurs, rendant ainsi le propos peu clair.

Toutefois, les bonnes copies, achevées, contenaient des développements illustrés avec des thématiques élargies (formation, transports ...). Certains candidats ont su faire preuve d'une belle capacité d'analyse et de compréhension du sujet sous-entendant l'existence d'une expérience publique préalable.

Spécialité Analyste (Bilan commun aux deux épreuves : note et rapport)

Le **sujet** était pertinent et actuel. La documentation fournie donnait un cadre assez riche et le niveau de difficulté était adapté au concours d'attaché territorial.

Appréhension par les candidats :

Sur le fond, les éléments essentiels des dossiers ont souvent été identifiés et placés de façon pertinente. Les candidats maîtrisent en outre ce que sont une collectivité, un mode de projet et une gouvernance et savent s'appuyer sur la littérature numérique.

Les correcteurs ont observé un intérêt pour les thématiques, bien que les candidats n'aient pas toujours su définir avec précision de ce qu'est l'IA générative, ou un objet connecté.

Sur la forme, les candidats ont rencontré des difficultés à tenir le plan annoncé, voire à identifier une approche structurée du sujet. L'équilibre entre le contexte, les enjeux et la prospective sur le long terme fait parfois défaut, mais cela est à pondérer avec le temps limité qu'ont les candidats pour rédiger.

Par ailleurs, et malgré l'intérêt de la copie, l'écriture devait parfois être déchiffrée.

3 – Epreuve du concours interne et du troisième concours (sujets communs)

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant :

Rédaction, à l'aide d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (dans la spécialité choisie).

Durée : 4 heures ; coefficient 4

Le sujet est commun aux deux concours.

Résultats de cette épreuve :

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Nombre de copies	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Candidats avec une note ≥ à 10	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	1209	9,47 / 20	17,75 / 20	0,5 / 20	556	70
Gestion du secteur sanitaire et social	170	10,08 / 20	16 / 20	1 / 20	94	3
Animation	150	9,33 / 20	14,75 / 20	2,5 / 20	59	5
Urbanisme et développement des territoires	150	10,06 / 20	16,5 / 20	1,5 / 20	79	5
Analyste	15	11,20 / 20	16 / 20	7 / 20	10	0
TOTAL	1694	9,59 / 20	17,75 / 20	0,5 / 20	798	83

896 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, soit 53 % des candidats présents.

119 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 7 % des candidats présents.

TROISIEME CONCOURS

SPECIALITES	Nombre de copies	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Candidats avec une note ≥ à 10	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	253	9,2 / 20	14,5 / 20	1 / 20	99	9
Gestion du secteur sanitaire et social	41	10,3 / 20	16,5 / 20	5 / 20	22	0
Animation	18	10,03 / 20	14 / 20	5 / 20	11	0
Urbanisme et développement des territoires	42	9,66 / 20	16 / 20	4 / 20	19	2
Analyste	13	10,81 / 20	14,5 / 20	6,5 / 20	7	0
TOTAL	367	9,48 / 20	16,5 / 20	1 / 20	158	11

209 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, soit 57 % des candidats présents.

11 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs (par spécialité) :

Spécialité Administration générale

D'une difficulté conforme au niveau attendu, le **sujet** était actuel, accessible et transversal. Il ne favorisait ni ne défavorisait les candidats au regard de leur parcours scolaire ou de leur domaine professionnel.

La commande s'accompagnait d'un dossier de qualité, riche en documents et équilibré dans la diversité des ressources. Certains correcteurs l'ont toutefois qualifié de « piégeux » en raison du grand nombre de documents traitant du management et des ressources humaines.

La complexité résidait principalement dans la nécessaire différenciation entre l'exemplarité de l'action territoriale et celle de l'administration elle-même, ce qui a conduit certains candidats à des confusions, voire des hors-sujet.

Appréhension par les candidats :

Le niveau global a été jugé moyen à faible. Quelques copies se sont distinguées, et un certain nombre d'entre elles sont restées inachevées. Si les copies ont traduit une bonne compréhension du sujet et des enjeux dans l'ensemble, les candidats n'ont pas toujours lu ou saisi la subtilité entre exemplarité de l'administration et exemplarité de l'action territoriale.

Les correcteurs ont relevé le respect du formalisme attendu, ainsi qu'une bonne appréhension des textes réglementaires ; et les copies reflétaient, pour une large majorité, une préparation sérieuse de la part des candidats. Ces derniers ont toutefois rencontré des difficultés à synthétiser, à hiérarchiser les informations et à proposer une démonstration fluide et argumentée ; se dégage une forte tendance à juxtaposer les idées sans les articuler, traduisant un manque d'analyse.

Le fond a ainsi souvent manqué de profondeur et a demeuré assez scolaire, dénué de la dimension professionnelle attendue pour ce type d'épreuve.

S'agissant des propositions opérationnelles, les correcteurs notent un effort de la part des candidats pour proposer des solutions mais regrettent toutefois :

- la description d'une méthodologie de projet type sans plus-value ;
- l'absence d'analyse d'impact et de vision stratégique (notamment autour des aspects budgétaires, RH, etc.) ;
- l'insuffisante maîtrise de la notion de gouvernance (rôle des décisionnaires, des élus, de l'administration).

Les candidats se sont attachés à construire un plan, à définir des titres et à adopter un style neutre mais le niveau rédactionnel et orthographique est globalement jugé en-deçà du niveau attendu. La qualité calligraphique et le soin apporté aux copies ont en outre pénalisé certaines d'entre elles.

Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social

Le **sujet** était pertinent et d'actualité, à la portée de candidats du niveau d'attaché territorial. Il permettait de lier enjeux nationaux et locaux, les rôles et place des différents niveaux de collectivités, de l'Etat, des opérateurs de l'Etat et des acteurs institutionnels et associatifs.

Les correcteurs ont souligné la présence d'un dossier complet, avec des extraits choisis de qualité. Certains ont toutefois regretté le développement insuffisant de la question des Maisons d'Assistant.es Maternel.les (MAM).

Appréhension par les candidats :

Les candidats ont fait preuve de capacités de synthèse, les copies s'apparentaient toutefois davantage à une note de synthèse qu'à un rapport à visée professionnelle et opérationnelle.

Le niveau des copies était globalement moyen et la méthodologie n'était pas toujours respectée. Les correcteurs ont notamment relevé des difficultés de gestion du temps, la non-prise en compte de l'intégralité de la commande et un manque d'analyse et de structuration, de plan.

Sur le fond, le sujet a généralement été compris. Si les impacts de la loi plein-emploi pour les communes ont été identifiés, les candidats n'ont que très rarement évoqué les enjeux budgétaires, pourtant majeurs. Ont également été relevées dans les copies des erreurs d'appréciation du rôle des différents partenaires et des instances à mobiliser.

Les candidats se sont parfois contentés de décrire une méthodologie de projet et des plans d'action peu pertinents en ce qu'ils n'apportent pas de réponse concrète à la question.

Spécialité Animation

Le sujet a été jugé pertinent et abordable du fait de son ancrage dans les problématiques auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales (attractivité, recrutement, proposition et maintien de services de qualité sur les temps péri et extrascolaire, ...).

Il concernait théoriquement l'ensemble des candidats, supposés avoir une vision et une analyse de la thématique, et ainsi être en mesure de dégager des préconisations.

La commande était claire et précise. Le corpus de documents, fourni, permettait aux candidats d'y puiser des illustrations et constituait un support étayé pour dresser un état des lieux complet.

Appréhension par les candidats :

Le niveau était globalement moyen, avec peu de très bonnes copies.

L'épreuve semble avoir été préparée par une large majorité de candidats (règles de présentation, cohérence des plans proposés, équilibre des parties) et les enjeux principaux ont été correctement repérés.

Le libellé suggérait un plan, majoritairement suivi par les candidats, mais dont l'analyse, la prise de hauteur et la mise en perspective ont souvent fait défaut, au profit d'une approche plus superficielle et descriptive.

S'agissant des solutions opérationnelles, peu de candidats sont parvenus à les enrichir de leur propre expérience, ni à les inscrire dans une approche plus globalisante (enjeux de la QVCT, évolution globale du rapport au travail...) et en lien avec la réalité des collectivités (contraintes financières notamment). La méthodologie de projet est par ailleurs souvent « plaquée » de manière théorique, sans articulation avec l'opérationnalité des pistes d'actions identifiées.

Ainsi, les correcteurs ont noté une difficulté prégnante chez les candidats à se projeter sur une posture de cadre A, notamment sur les aspects suivants :

- assistance, conseil et force de propositions auprès de la DGS et des élus ;
- capacité à endosser la posture d'un chef de projet tant sur la méthode (diagnostic, plan d'actions, évaluation) que sur le pilotage ;
- capacité à avoir une vision globale : politique, RH (management et stratégie), finances, juridique, communication...

Enfin, les correcteurs constatent un niveau de syntaxe et d'orthographe assez pauvre dans l'ensemble.

Spécialité Urbanisme et développement des territoires

Le dossier était complet, compréhensible et accessible avec un sujet pertinent au regard de l'actualité (adaptation au changement climatique avec un contexte « ICU et inondation »). Il permettait en effet de tester la capacité des candidats à prendre du recul sur l'avancement inégal des collectivités dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets.

Un futur responsable ou chargé d'études en urbanisme se doit de connaître ces problématiques et de démontrer sa capacité à proposer une trajectoire à sa collectivité sur ce thème. Ce portage auprès des élus et des acteurs des territoires s'amplifiera encore plus demain.

Le dossier était de qualité avec des éléments suffisamment précis pour répondre à la commande. Les candidats pouvaient s'appuyer utilement sur leur culture professionnelle.

Il impliquait une capacité à synthétiser des problématiques, à mobiliser des outils et à proposer un mode de conduite opérationnel.

Appréhension par les candidats :

Le niveau des candidats a été jugé moyen mais sensiblement meilleur qu'à la session 2022, du fait peut-être de son actualité. La rédaction plus fluide des copies traduit une meilleure compréhension du sujet.

Les attendus de présentation étaient maîtrisés avec la formalisation d'une introduction et d'un plan clairement énoncé. Des écarts ont toutefois été observés sur la contextualisation du sujet et le niveau de précision de la méthode projet. La forme du plan et le rédactionnel très (trop) didactique sont également apparus éloignés des pratiques professionnelles.

Sur le fond, les informations du dossier étaient globalement bien retranscrites, parfois avec des problématiques de hiérarchisation et d'ordonnancement (méthode et gestion du temps).

Les candidats ont connaissance de la démarche projet. Le sujet, la problématique ont été compris et certaines copies traduisent de réelles qualités rédactionnelles. Dans l'ensemble, les candidats connaissent les enjeux en présence et sont conscients de la contribution déterminante des collectivités (l'impératif de leur mobilisation et de leur nécessaire action globale et transversale).

Les correcteurs ont toutefois remonté des lacunes récurrentes :

- avec ce sujet d'actualité, de nombreux candidats se sont écartés des documents du dossier et n'ont livré que des propositions très généralistes sans apporter de solutions opérationnelles en éludant notamment la mise en place d'une méthodologie de travail (diagnostic, mode projet, transversalité, participation citoyenne...) ;
- la co-construction et l'intelligence collective ont rarement été évoquées, tout comme les notions économiques, budgétaires et leurs incidences respectives, absentes ou survolées ;
- l'insuffisante articulation "élus-administration" : le rôle des élus est peu évoqué, parfois cantonnés à la seule concertation. Ainsi, la notion de validation des exécutifs est souvent absente, tout comme l'évaluation des politiques publiques.

Le formalisme exagéré du plan et de la rédaction a parfois conduit à des copies longues, complexes à lire et reflétant les difficultés des candidats à résumer et à structurer leur pensée.

Le niveau de langue orthographe (10% des copies montrent de réels problèmes d'orthographe) ainsi que la calligraphie (illisibilité de certaines écritures) sont perfectibles.

Spécialité Analyste (Bilan commun aux deux épreuves : note et rapport)

Le sujet était pertinent et actuel. La documentation fournie donnait un cadre assez riche et le niveau de difficulté était adapté au concours d'attaché territorial.

Appréhension par les candidats :

Sur le fond, les éléments essentiels des dossiers ont souvent été identifiés et placés de façon pertinente. Les candidats maîtrisent en outre ce que sont une collectivité, un mode de projet et une gouvernance et savent s'appuyer sur la littérature numérique.

Les correcteurs ont observé un intérêt pour les thématiques, bien que les candidats n'aient pas toujours su définir avec précision de ce qu'est l'IA générative, ou un objet connecté.

Sur la forme, les candidats ont rencontré des difficultés à tenir le plan annoncé, voire à identifier une approche structurée du sujet. L'équilibre entre le contexte, les enjeux et la prospective sur le long terme fait parfois défaut, mais que cela est à pondérer avec le temps limité qu'ont les candidats pour rédiger.

Par ailleurs, et malgré l'intérêt de la copie, l'écriture devait parfois être déchiffrée.

C – Conseil aux candidats

La synthèse détaillée des conseils remontés par les 136 correcteurs des épreuves écrites est ici retranscrite, pour permettre aux candidats « de tendre vers la copie idéale ». Elle s'inscrit dans la continuité des conseils formulés dans les précédents rapports et a pour objectif d'accompagner et d'aiguiller les candidats aux prochaines sessions de concours, constituant un guide dans lequel chacun trouvera les recommandations qu'il juge pertinentes dans le cadre de sa préparation personnelle.

Conseils pour la préparation :

- Lire attentivement les notes de cadrage, qui contiennent de nombreuses indications, notamment sur la forme à respecter (timbre, références réglementaires, apparence du plan, longueur du devoir, etc.)
- Travailler ses connaissances de l'environnement territorial (historique de la décentralisation pour appréhender les liens Etat/collectivités, compétences des collectivités, fonctionnement des organisations, gouvernance, pilotage, management, etc.) et être en veille sur l'actualité
- S'informer par des lectures diverses : presse (la gazette des communes notamment), rapports de la Chambre Régionale des Comptes, rapports d'activité de certaines collectivités, etc.
- Lire des bonnes copies et s'entrainer à la méthodologie, au questionnement et à la rédaction (dans les conditions réelles de l'épreuve pour appréhender la gestion du temps)

Conseils sur la méthode :

- Lire et relire le sujet ou la commande : tous les mots sont importants, il est essentiel de cadrer le sujet pour développer un argumentaire cohérent
- Identifier les enjeux et une problématique claire afin de fluidifier l'argumentation
- Prendre le temps de poser et de regrouper les idées pour structurer sa copie, éviter la simple juxtaposition d'idées
- Se positionner dans un contexte professionnel, en tant que cadre (se mettre en situation), essayer de s'éloigner de la réponse scolaire
- Pour les épreuves de **note** et de **rapport** : garder à l'esprit que le lecteur n'a pas connaissance du dossier documentaire et doit être informé clairement, avec des informations pertinentes
- Pour l'épreuve de **composition** : s'interdire de réciter un cours et d'étaler des connaissances théoriques dans le but de remplir la copie. La réflexion personnelle et nuancée en lien avec la question posée doit être la matrice de la composition. Les connaissances et les références ne doivent pas être étalées les unes à la suite des autres mais doivent être soigneusement sélectionnées au service du raisonnement.

Conseils sur la forme de la copie :

- Opter pour un style rédactionnel simple et clair, utiliser un vocabulaire maîtrisé et des connecteurs logiques pour organiser les idées
- Ne pas donner son avis s'il n'est pas demandé et nuancer son propos, attirer l'attention sur les risques sans juger
- Soigner la maîtrise de la langue, l'orthographe notamment (se relire)
- Apporter un vrai soin à l'écriture et à la copie (s'entraîner à écrire au stylo, souligner à la règle le cas échéant)
- Aérer la copie, matérialiser physiquement le plan
- Respecter les règles de l'épreuve (timbre, rédaction, pas de tirets, etc.) et la longueur de la copie (cf. note de cadrage : 6 à 7 pages)

Conseils sur le fond :

- Utiliser des exemples concrets pour illustrer les idées et non l'inverse (s'appuyer sur le dossier pour les épreuves de note et de rapport, éviter toutefois de copier-coller les éléments relevés)
- Adopter un plan simple mais concret et précis qui permet de convaincre par une démarche construite (éviter les plans bateaux « difficultés/solutions ») et éviter l'énumération
- Soigner l'introduction et les transitions pour guider le lecteur, choisir des titres de parties et de sous-parties qui annoncent précisément leur contenu (éviter les titres évasifs du type « les solutions »)
- Identifier les enjeux et une problématique claire pour fluidifier l'argumentation
- Prendre de la hauteur par rapport au sujet, pour l'appréhender sous tous les angles (pas uniquement financier, par exemple)

Pour les propositions opérationnelles particulièrement :

- Proposer des solutions opérationnelles concrètes, réalistes et applicables, éviter les généralités
- Prendre en compte les compétences des collectivités dans un contexte budgétaire contraint et d'attentes fortes des citoyens
- Eviter de dresser un catalogue de mesures mais proposer une réelle argumentation
- Valoriser l'apport personnel, souvent absent alors qu'il est attendu dans l'épreuve de rapport (il permet notamment de se démarquer)
- Attention à ne pas réciter la méthodologie de projet, mais veiller à l'articuler avec le plan d'actions (écueil majeur des candidats qui considèrent que la mise en place d'un comité technique et d'un comité de pilotage constitue une solution opérationnelle)
- En outre, ne pas limiter les propositions opérationnelles à la méthodologie de projet, qui ne saurait constituer l'unique solution à développer et qui prend souvent le pas au détriment d'autres solutions
- Ne pas oublier d'inclure les impacts financiers et organisationnels ainsi que l'évaluation des politiques publiques (rarement évoqués)

D – Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des éventuelles ruptures d'anonymat de copies n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

1 copie de l'épreuve du concours interne, spécialité Administration générale, a ainsi été soumise au jury, au motif qu'elle était signée des nom et prénom du candidat. Après délibération, cette copie a été éliminée, entraînant l'élimination du candidat au concours.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes déposées sur l'espace sécurisé des candidats en même temps que la convocation et sur les sujets eux-mêmes.

E – Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats de ces épreuves, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nombre d'admissibles	Seuil	Nombre d'admissibles	Seuil	Nombre d'admissibles
Administration générale	10.00	282	12.50	197	10.00	99
Gestion du secteur sanitaire et social	10.04	35	12.75	31	10.50	18
Animation	10.07	16	13.00	16	10.50	9
Urbanisme et développement des territoires	12.11	43	13.00	27	10.75	14
Analyste	10.71	7	11.00	8	12.00	7
TOTAL		383		279		147

Soit 809 candidats admissibles.

IV – Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 7 jours au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

A – Déroulement

Sur les 809 convoqués, 800 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1,11 %.

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Candidats convoqués	Candidats présents	Candidats convoqués	Candidats présents	Candidats convoqués	Candidats présents
Administration générale	282	280	197	195	99	95
Gestion du secteur sanitaire et social	35	35	31	31	18	18
Animation	16	16	16	16	9	9
Urbanisme et développement des territoires	43	43	27	27	14	14
Analyste	7	7	8	7	7	7
TOTAL	383	381	279	276	147	143
Taux d'absentéisme	0,52 %		1,08 %		2,72 %	
	1,11 %					

B – Nature des épreuves et analyse des résultats

Les notes de cadrage des épreuves orales sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à ces épreuves une note de 0 à 20.

Au total, 88 intervenants ont participé à la notation des épreuves orales (54 à l'épreuve d'entretien, 34 à l'épreuve de langue vivante).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admission entraîne l'élimination du candidat.

1 – Epreuves du concours externe (2 épreuves obligatoires)

a) Un entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant :

Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes ; coefficient 4

b) Une épreuve orale de langue vivante

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant :

Une épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée : 15 minutes (avec préparation de même durée) ; coefficient 1

Résultats de ces épreuves :

Epreuve orale d'entretien avec le jury						
SPECIALITES	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Candidats avec une note ≥ 10	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	280	11.65	19	4	201	2
Gestion du secteur sanitaire et social	35	11.59	16	6	27	0
Animation	16	10.47	14	4	10	1
Urbanisme et développement des territoires	43	12.33	18	4	35	1
Analyste	7	12.36	16	8	5	0
TOTAL	381	11.68	19	4	278	4

103 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 27 % des candidats présents.

4 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 1 % des candidats présents.

Epreuve orale de langue vivante						
SPECIALITES	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Candidats avec une note ≥ 10	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	280	13.10	20	5	211	0
Gestion du secteur sanitaire et social	35	12.21	20	5	23	0
Animation	16	12.86	19	7.50	11	0
Urbanisme et développement des territoires	43	12.73	20	5.50	32	0
Analyste	7	12.29	18.50	5.50	5	0
TOTAL	381	12.95	20	5	282	0

99 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 26 % des candidats présents.

Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

2 – Epreuves du concours interne

a) Un entretien (épreuve obligatoire)

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant :

Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant, sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes ; coefficient 5

b) Une épreuve orale de langue vivante (épreuve facultative)

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant :

Une épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée : 15 minutes (avec préparation de même durée) ; coefficient 1

Résultats de ces épreuves :

Epreuve orale d'entretien avec le jury						
SPECIALITES	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Candidats avec une note ≥ 10	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	195	11.63	18	4	134	3
Gestion du secteur sanitaire et social	31	13.98	19.50	9	30	0
Animation	16	10.34	15	5	11	0
Urbanisme et développement des territoires	27	11.56	18	4	18	1
Analyste	7	12.43	16	10	7	0
TOTAL	276	11.84	19.50	4	200	4

76 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 20 % des candidats présents.

4 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 1 % des candidats présents.

Epreuve orale de langue vivante (facultative)					
SPECIALITES	Nombre de candidats interrogés / nombre de candidats admissibles	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Candidats avec une note ≥ 10
Administration générale	55 / 195	12.27	20	5.50	40
Gestion du secteur sanitaire et social	6 / 31	12.50	15	10.5	6
Animation	5 / 16	8.6	13.50	4	2
Urbanisme et développement des territoires	9 / 27	13	19	5	8
Analyste	2 / 7	13.13	18.25	8	1
TOTAL	77 / 276	12.15	20	4	57

15 candidats sur 55 ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 27 % des candidats présents.

L'épreuve étant facultative, il n'y a pas de note éliminatoire.

3 – Epreuves du troisième concours

a) Un entretien (épreuve obligatoire)

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retracant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales. L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes ; coefficient 5

b) Une épreuve orale de langue vivante (épreuve facultative)

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant :

Une épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée : 15 minutes (avec préparation de même durée) ; coefficient 1

Résultats de ces épreuves :

Epreuve d'entretien						
SPECIALITES	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Candidats avec une note ≥ 10	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	95	11.17	18	4	64	1
Gestion du secteur sanitaire et social	18	14.31	19	8	16	0
Animation	9	11.78	17	7	5	0
Urbanisme et développement des territoires	14	10.48	14.50	4	8	1
Analyste	7	12.21	16	8	6	0
TOTAL	143	11.58	19	4	99	2

44 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 16 % des candidats présents.

4 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit moins d'1 % des candidats présents.

Epreuve de langue (facultative)					
SPECIALITES	Nombre de candidats interrogés / nombre de candidats admissibles	Moyenne générale (sans les 0)	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Candidats avec une note ≥ à 10
Administration générale	44 / 95	13.51	20	4	35
Gestion du secteur sanitaire et social	4 / 18	13.63	17	9	3
Animation	4 / 9	13.44	15	11	4
Urbanisme et développement des territoires	6 / 14	12.25	15	7	5
Analyste	4 / 7	11.81	20	4	3
TOTAL	62 / 143	13.28	20	4	50

9 candidats sur 44 ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 20 % des candidats présents.
L'épreuve étant facultative, il n'y a pas de note éliminatoire.

C – Observations des examinateurs de l'épreuve d'entretien et conseils aux candidats

La diversité des entretiens ont permis aux examinateurs des épreuves orales de cette session de dresser un état des lieux et de prodiguer une série de conseils, notamment par voie et par spécialité.

L'ensemble de ces observations et conseils sont retranscrits ci-après.

1 – Niveau général (par spécialité)

Spécialité Administration Générale (Concours externe)

Les candidats, motivés et préparés, au parcours universitaire assez solide pour la plupart, ont généralement montré une réelle envie de s'investir au sein des collectivités territoriales. Si la présentation était bien préparée et que les candidats ont, pour une large majorité, été capables de tenir une conversation avec une posture professionnelle adaptée, les réponses aux questions ont souvent manqué de hauteur dans les échanges avec le jury. Des lacunes ont été constatées dans le domaine du management et dans les connaissances théoriques (aménagement, urbanisme, finances, ...) alors que des connaissances étendues sur le fonctionnement des collectivités sont attendues.

Bien que très hétérogène, le niveau global a été jugé moyen à bon dans l'ensemble.

Les jurys regrettent, de la part des candidats possédant une expérience professionnelle, une posture très centrée sur leur spécialité et sur la validation des acquis, traduisant des difficultés notables à se projeter dans un déroulement de carrière et à s'ouvrir à la diversité des métiers et des champs d'intervention d'un attaché territorial.

Cela constitue l'écueil majeur de cette épreuve d'entretien, et les très bonnes prestations sont finalement celles de candidats qui ont su mettre en avant l'intérêt et leur compréhension de l'actualité relative aux collectivités territoriales (et non pour un emploi ou un métier précis).

Spécialité Administration Générale (Concours interne)

Niveau globalement moyen à bon, des prestations très hétérogènes, en témoignent les résultats.

La plupart des candidats possède une expérience de management, certains parcours sont très remarquables.

L'exposé, très formaté, est souvent très scolaire et sans relief, dicté par un cadre dont les candidats n'osent pas sortir. Si la majorité des candidats possède de bonnes connaissances et une expertise dans leur domaine de prédilection, un nombre important ne semble pas avoir suffisamment travaillé le concours sur la partie connaissances générales, et manque de curiosité en matière de culture générale de l'action publique.

Il est en effet attendu de la part des candidats des capacités à résister le cadre réglementaire, pas seulement la pratique de leur collectivité, mais aussi à mettre en perspective et amener une réflexion sur les enjeux plutôt que de présenter un catalogue de connaissances.

Quelques profils analogues de candidats pourraient avoir atteint une limite de progression et pourraient ne pas réussir à se projeter sur des missions d'attaché...

Spécialité Administration Générale (Troisième concours)

Niveau globalement moyen.

Le jury constate que le sens même du troisième concours, censé ouvrir la fonction publique à de nouveaux profils, est détourné de sa vocation initiale car les candidats sont, pour une large majorité, des agents possédant déjà une carrière (parfois longue) dans la fonction publique et, dans une moindre mesure relevant d'autres filières que l'administration générale.

Les candidats semblent passer le concours dans une logique de reconnaissance de leurs fonctions actuelles, et se projettent bien trop rarement sur d'autres fonctions ou une carrière, ce qui peut expliquer leur trop légère préparation et des lacunes, dans les fondamentaux notamment (droit public, finances, RH, etc).

De même que pour le concours interne, les candidats ont souvent des connaissances confirmées dans leur domaine d'activité, et ont pu se retrouver en difficulté sur des questions sortant de leur champ de compétences. Certains candidats ont toutefois fait l'effort d'acquérir une véritable culture territoriale.

Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social (Concours externe, interne et troisième concours)

Pour le concours **externe**, le niveau général des candidats était correct en ce qui concerne la mise en valeur des expériences, plus fragile en revanche du point de vue des connaissances générales, en résulte une part importante de notes comprises entre 9 et 12. Certains candidats auraient dû préférer les filières animation ou administration générale à celle du secteur sanitaire et social.

Des parcours intéressants et souvent déjà bien fournis pour un concours externe, démontrant une réelle motivation des candidats à intégrer la fonction publique territoriale. Une remarque toutefois : un focus unique et récurrent sur les domaines d'expérience du candidat induisant un manque de connaissances en culture territoriale, d'ouverture et de capacités d'analyses pour certains.

Quelques candidatures ont peiné à convaincre de leur motivation ou à tenir l'échange et demanderont d'être renouvelées pour mûrir le projet d'intégration dans la fonction publique territoriales (notes entre 6 et 9).

Les jurys des concours **interne et troisième concours** ont quant à eux, jugé satisfaisant, voire très bon le niveau des candidats qui se sont présentés à cette épreuve d'entretien, en témoigne la notation de cette épreuve.

Spécialité Urbanisme (Concours externe, interne et troisième concours)

Les jurys du concours **externe** font le constat d'un niveau contrasté en lien avec l'hétérogénéité des expériences des candidats : quelques prestations de grande qualité, des candidats quasi néophytes, d'autres au profil purement technique (technicien territorial). Certains candidats ont su faire preuve d'une vision transversale et ont témoigné de véritables capacités à appréhender des stratégies globales, même sans longue expérience. D'autres en revanche sont restés sur une vision en silo, notamment sur les mobilités.

Les connaissances théoriques sont globalement assez solides. Les capacités à se projeter, à manager et à prendre du recul sur la pratique professionnelle ont fait la différence.

Pour les concours **interne et troisième concours**, le niveau était assez moyen, voire décevant, à quelques exceptions près. Peu de candidats au troisième concours ont su mettre en avant et valoriser leurs années d'activités professionnelles privées. La présentation était travaillée dans l'ensemble mais souvent trop descriptive et une minorité est parvenue à se détacher de leurs fonctions et missions. Beaucoup restent très

centrés sur leur pratique professionnelle (dimension de collectivité, champ de compétence et d'expertise parfois restreint).

Les meilleurs candidats ont montré une bonne maîtrise de leur environnement professionnel et une capacité à prendre de la hauteur et du recul (sur la matière de l'urbanisme et développement des territoires et sur leur propre pratique professionnelle).

Spécialité Animation (Concours externe, interne et troisième concours)

Malgré une réelle préparation à l'épreuve orale, le niveau des candidats était généralement moyen et très hétérogène. Certains candidats ont su démontrer de réelles connaissances et aptitudes professionnelles, avec une posture adéquate (interactions avec le jury, gestion du stress, juste milieu entre affirmation du positionnement et capacité d'écoute, propos clair et concis) et des projets motivés et cohérents.

Lors des échanges, certaines réponses n'étaient toutefois pas suffisamment développées pour démontrer la capacité des candidats à aller au-delà des situations posées. De plus, peu de candidats ont su endosser les missions dans toute leur étendue, notamment lorsqu'ils omettent d'inclure, dans leurs réponses, les services supports, la hiérarchie, et qu'ils annoncent traiter seuls la situation.

Spécialité Analyste (Concours externe, interne et troisième concours)

Le niveau des candidats était globalement correct, voire bon, mais très hétérogène en raison de formations initiales et de parcours variés. Le jury a relevé une bonne connaissance des collectivités et des attendus vis-à-vis de la fonction d'attaché.

Certains candidats ont toutefois peu de lien avec le domaine numérique et ses problématiques ou le bagage technique suffisant au regard de la spécialité. D'autres ont tendance à rester dans leur domaine actuel (géographie, communication, téléphonie) et n'envisagent pas ou ne se projettent pas dans les autres thématiques du numérique.

2 – Exposé

Forces	Faiblesses - Ecueils majeurs
<ul style="list-style-type: none">- Respect du temps, correctement utilisé- Discours et expression claires, fluidité- Méthodologie globalement maîtrisée, exposés structurés et préparés- Présentation d'un plan, souvent en 3 temps (compétences, motivation, projet / formation, expérience professionnelle, compétences acquises ou en cours)- Valorisation du parcours, des compétences et de la motivation, prenant appui sur l'expérience professionnelle (même de courte durée pour les candidats externes)- En découlent du sens donné par les candidats à leur projet et l'affirmation de leurs valeurs- Mise en perspective et projection sur des enjeux plus globaux que le domaine dans lesquels les candidats travaillent- Quelques exposés originaux, accrocheurs, qui changent des exposés classiques- Dynamisme majoritairement présent, motivation exprimée et bien développée	<ul style="list-style-type: none">- Ecueils de la récitation (liée au stress) et de l'usage d'une voix monocorde- Exposés chronologiques souvent scolaires, qui manquent de relief et ne font pas suffisamment ressortir les compétences acquises ou transférées- Exposés trop formatés et usage de formules stéréotypées sans personnalisation, résultant de la préparation CNFPT (INTERNE)- Motivation et projet professionnel abordés de manière parfois trop rapide en fin d'exposé, mal définis ou flous, rendant la démonstration moins convaincante- Parfois une tendance à survaloriser les compétences (EXTERNE - il est acceptable pour un jeune diplômé de ne pas en aborder)- Manque d'ouverture et de projection sur d'autres postes- Difficultés à mettre en exergue des compétences fortes et les motivations à accéder au grade d'attaché (INTERNE particulièrement)- Manque de sincérité parfois, notamment dans les missions exercées (INTERNE)- Certains exposés non préparés (3e CONCOURS)- Circonvolutions et exercices de style parfois malvenus dans l'expression

Conseils aux candidats

- Sortir de la présentation académique, de la trame type issue de la « préparation », réussir à se distinguer !
- Eviter la présentation « catalogue » et mettre davantage en relief les compétences acquises et la perspective avec le poste d'attaché
- Trouver le juste équilibre entre un exposé trop chronologique (qui peut être rébarbatif) et une présentation exclusivement axée sur les compétences qui peut nuire à la compréhension des postes occupés et de la durée de l'expérience
- Présenter les compétences valorisées à travers l'expérience acquise, illustrer par des éléments concrets pour ne pas rester sur une approche trop théorique (y compris pour les candidats possédant peu d'expérience : mettre en valeur ses courtes expériences)
- Développer le projet professionnel (la conviction ou la seule logique de continuité professionnelle sont insuffisantes)
- Travailler ses motivations et ses aspirations personnelles à entrer dans la fonction publique territoriale en évoquant les expériences quand il y en a et non l'inverse
- Eviter la récitation monocorde et peu naturelle, accentuée quand les phrases semblent avoir été copiées collées d'une présentation IA
- Être vrai, naturel, ne pas inventer des missions ni des compétences
- Ne pas meubler de façon superficielle ni surdévelopper certains points (ex : le jury n'a pas besoin qu'on lui liste les missions effectuées lorsqu'on est secrétaire de mairie, il les connaît déjà)
- Candidats au troisième concours : développer la valorisation des expériences relevant de l'engagement associatif et/ou politique et de l'expérience dans un cadre de droit privé.

3 – Echange avec le jury, questions et mises en situation

Forces	Faiblesses - Ecueils majeurs
<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des missions du grade, réflexion, appréhension et projection sur le rôle d'encadrant - Aptitudes à la conduite de projet et au fonctionnement des collectivités mises en avant - Connaissances avérées des fonctions exercées et de la collectivité employeur (candidats en poste) - Bonne maîtrise des connaissances générales (et/ou dans la spécialité choisie), voire excellente pour certains, au-delà de leur champ de compétences - Expertise sur les domaines travaillés pour lesquels a pu être constatée une grande proximité entre savoirs académique et pratique - Capacité de certains à s'extraire du domaine de spécialité, et à rebondir en s'appuyant sur la méthodologie, le savoir-être et une bonne culture générale - Références, liens avec des expériences passées (même courtes) ou en cours dans l'appréhension des responsabilités à venir en tant que cadre territorial - Capacité à mettre en situation la réponse dans le cadre professionnel et à développer des réponses sans se contenter de répondre strictement mais sans pour autant noyer le propos 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise appréhension du rôle dévolu aux attachés territoriaux (niveau de responsabilité, capacité à assumer des missions stratégiques et hiérarchiques) - Compréhension parfois erronée du rôle de manager (importance de la prise de décision, arbitrage, agents difficiles, action illégale / frauduleuse...) - Difficultés à prendre de la hauteur, à analyser les situations et discuter des enjeux des politiques publiques - Une tendance à se cantonner à la collectivité-employeur et au domaine de compétences propre, faible connaissance du monde des collectivités territoriales au sens large (candidats en poste) - Relation à l'élu parfois complexe - Maîtrise insuffisante des sujets sortant du champ de compétences - Administration générale : des lacunes quant aux connaissances de base, notamment les principes juridiques (cf. conseils aux candidats) - Urbanisme : pour certains, maîtrise partielle, ou superficielle des outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire, méconnaissance globale de la matière (notamment ZAN loi TRACE, actualité législative, ...)

Forces (suite)	Faiblesses - Ecueils majeurs (suite)
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de mise en perspective et de problématisation - Bonne agilité et perception de l'environnement territorial - Préparation aux mises en situation managériales 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de contextualisation des réponses, trop courtes, insuffisamment étayées, qui ne permettent pas de cerner le potentiel du candidat - Peu de mise en perspective avec le cadre réglementaire, les principaux enjeux, les pratiques d'autres collectivités. - Une tendance à vouloir deviner « la bonne réponse », alors que les questions servent à évaluer une posture de cadre dans un rôle de conseil et d'aide à la décision - Manque de curiosité professionnelle et territoriale, de culture générale globale

Conseils aux candidats

D'une façon générale :

- Se préparer : ne pas se contenter de venir au concours avec ses acquis. Eviter notamment de justifier l'absence de réponse et de connaissance par l'absence de lien avec son poste et ses missions
- Appréhender les compétences globales attendues d'un cadre A, en matière de posture d'encadrement, d'ouverture aux champs disciplinaires élargie et d'expertise technique
- Ne pas se cantonner à son domaine d'activité, faire preuve de curiosité à l'égard du fonctionnement des collectivités territoriales, montrer des capacités à être un cadre généraliste (il ne s'agit pas d'un entretien pour un poste mais d'un entretien pour intégrer la fonction publique territoriale)
- Renforcer sa connaissance de l'environnement professionnel, bien connaître les enjeux et le budget de sa collectivité employeur notamment
- Développer ses connaissances en management, étudier et anticiper les mises en situation, qui mettent souvent les candidats en difficulté, alors qu'elles demandent avant tout du bon sens et de savoir faire appel aux bons interlocuteurs (penser à la médecine du travail, par exemple, dans le cas d'un agent se présentant au travail alcoolisé), ne pas avoir peur de sanctionner
- S'approprier les notions de service public et d'intérêt général, presque systématiquement évoquées dans les sources de motivation : en maîtriser les définitions en première intention
- Développer les capacités d'argumentation et de structuration des réponses en posant les enjeux sans chercher à broder ni se contenter de restituer des connaissances théoriques. Eviter également de ramener systématiquement le propos à la pratique de sa propre collectivité
- S'interroger sur sa vision du monde des collectivités, en tant qu'acteur et citoyen : avoir un avis et être capable de l'argumenter. Ex : questions relatives au "millefeuille territorial", au devenir des conseils départementaux, ou plus simplement sur le PLUI (quel intérêt, pour quelles raisons certains maires sont-ils réticents...).
- S'entraîner, auprès de proches et/ou de personnes ressources en interne pour les candidats en poste
- Développer ses réponses, pour montrer ses capacités d'analyse et d'esprit critique
- Ne pas hésiter à affirmer sa position, à argumenter
- Pour les plus jeunes candidats, veiller à une meilleure préparation pour compenser le manque d'expérience et, pour les candidats les plus expérimentés, il convient d'avoir la capacité de mobiliser ses compétences et ses expériences.

S'agissant des connaissances, le jury invite les candidats à travailler les notions suivantes :

- **Administration générale** : approfondir la culture générale et territoriale (strates de collectivités, compétences), travailler les notions fondamentales (commande publique, RH, statut, libre-administration, clause de compétence, finances et environnement budgétaire, notions d'intérêt général, probité, ...), s'intéresser aux actualités les plus récentes afin de proposer un niveau de

- réponse minimal et de pouvoir étayer de grandes idées générales quant aux problématiques actuelles (lire les revues, la gazette, être en veille sur les projets portés par les associations d'élus, ...)
- **Gestion du secteur sanitaire et social** : travailler, même dans cette spécialité, la connaissance des fondamentaux du cadre général de l'action publique, souvent imprécise, méconnue ou ignorée : principes de l'Etat de droit et hiérarchie des normes, organisation et gestion des collectivités (Europe, Etat, collectivités), articulation des compétences, principes d'organisation du service public, articulation des politiques publiques entre elles, de la fonction publique. Concernant les différents domaines de l'action sociale et médico-sociale et son organisation : logement, santé, accès aux droits, emploi, vieillissement et dépendance, etc.
 - **Urbanisme et développement des territoires** : s'ouvrir aux différents champs disciplinaires de la spécialité et travailler l'expertise technique attendue, notamment liés aux actualités récentes, connaître des procédures (panel important dans cette spécialité), approfondir la vision transversale de l'aménagement du territoire, le lien avec les autres politiques publiques, la pluralité des leviers d'action, mais aussi améliorer la connaissance des fondamentaux de la FPT (marchés, budgets, RH/management...) qui est souvent survolée.
 - **Animation** : suivre l'actualité et mieux maîtriser, avec curiosité, l'environnement territorial sur les sujets en lien avec cette spécialité. Il convient également de mieux appréhender la relation aux élus, notamment sur la dimension stratégique.
 - **Analyste** : approfondir le cadre réglementaire numérique applicable aux collectivités et ses enjeux (cybersécurité, support, accompagnement, le numérique responsable, etc.). En l'absence de bagage technique du numérique (par exemple : profil communication), il est conseillé aux candidats de se présenter dans la spécialité « Administration générale ».

4 – Motivation, posture professionnelle et potentiel du candidat

Forces	Faiblesses - Ecueils majeurs
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne posture d'écoute vis-à-vis du jury - Expression satisfaisante, voire grande maîtrise de la terminologie des collectivités pour certains - Communication fluide, capacité à tenir une conversation et à répondre aux questions - Cohérence des propos et des idées - Motivation clairement exprimée - Attachement au service public comme valeur et sens au travail, engagement professionnel - Dynamisme et enthousiasme communicatif - Pour les très bonnes prestations : posture professionnelle et positionnement adéquats, aptitudes à la reformulation et à l'argumentation qui induisent une certaine confiance dans le potentiel des candidats - Ouverture d'esprit, calme et structuration des réponses qui posent les problématiques de façon réfléchie et pragmatique - Bonne gestion du stress - Pour certains, très bonne culture générale, correctement exploitée pour répondre aux questions - Pour les meilleurs, une posture très rassurante et une capacité de positionnement sur le grade d'attaché quelles que soient la taille et l'échelle de collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'ouverture vers d'autres champs d'activité et difficultés de projection sur un autre poste que celui occupé - Pour certains, des positions arrêtées sans prise de recul, et une rigidité incompatible avec le cadre d'emplois (absence de repositionnement du discours et de nuancement du propos) - Manque d'écoute et d'adaptation à l'égard des remarques du jury, parfois inquiétante, justifiant certaines notes basses à très basses - Conversations parfois fermées à l'échange qui forcent le jury à des relances régulières, de nouvelles questions - Des lacunes dans la relation collaborateur / élu - Manque d'humilité et postures antinomiques pour certains, considérant l'obtention du concours comme due et acceptant difficilement l'exercice - Pour certains, une difficulté "à gérer la frustration" et la contradiction avec le jury - Posture trop discrète, réponses trop brèves ne permettant pas de montrer les capacités réflexives - Intérêt, motivation et curiosité parfois décevants de la part de candidats en poste

	<ul style="list-style-type: none"> - Désinvolture ou décalage avec le cadre attendu, familiarité du langage inappropriée (quelques prestations) - Fortes convictions, parfois malvenues (un fonctionnaire se doit de proposer aux élus des outils d'aide à la décision objectifs et impartiaux) - Gestion du stress parfois difficile, voire paralysante pour certains
--	---

Conseils aux candidats

- Se projeter dans le cadre d'emploi, être sur un poste de catégorie A n'est pas un motif suffisant pour être reçu.
- Le concours est destiné à jauger de la capacité des candidats à assumer des fonctions de cadres : il est important de marquer sa posture personnelle et professionnelle au sein d'une organisation, sa capacité de réflexion et de recul.
- Prévoir les moyens de gérer son stress, essayer de se détendre, le jury a pour but d'évaluer le candidat et non de le piéger. Essayer au maximum de rester naturel et à l'écoute du jury, qui souvent essaye de "guider" les candidats avec bienveillance vers la réponse attendue. La gestion du stress fait également partie de l'exercice et il est nécessaire de réaliser un travail en amont là-dessus afin de pouvoir, le jour du concours, réussir à le surmonter le temps de l'entretien.
- Rester humble et préférer admettre ne pas savoir répondre à une question plutôt que de répondre formellement de façon erronée.
- Faire preuve de dynamisme.

D – Observations des examinateurs de l'épreuve de langue et conseils aux candidats

Pour rappel, et en l'absence de tout programme réglementaire, le niveau de langue requis est le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) :

« *Il correspond à un niveau d'utilisateur indépendant (niveau avancé ou indépendant). Cela signifie que le candidat a les capacités suivantes :*

- *Comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité*
- *Communiquer avec spontanéité et aisance avec un locuteur natif*
- *S'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. »*

1 – Niveau général (par langue)

Allemand : bon niveau général, de B2 à C1 du CECRL.

Espagnol : à part quelques candidats en difficulté, le niveau était plutôt bon voire très bon, notamment pour les candidats inscrits aux concours interne et troisième concours (épreuve facultative).

Italien : grande disparité des prestations, de très insuffisant à excellent (au-delà du B2) mais des candidats globalement préparés.

Portugais : une bonne aisance de façon générale, traduisant un contact étroit/fréquent avec la langue.

Anglais : bon niveau dans l'ensemble, plus homogène pour le concours interne et le troisième concours que le concours externe, dont trois niveaux de langue émergent :

- de bonnes prestations, au niveau attendu (B2) voire supérieur (C1), de candidats disposant d'un bagage lexical et syntaxique satisfaisant à très satisfaisant exprimant ainsi leurs idées avec aisance
- une majorité de candidats situés en deçà du niveau attendu, avec des lacunes en vocabulaire qui freinent l'expression orale : ils compensent toutefois leurs faiblesses linguistiques par une aptitude à communiquer, en cherchant à convaincre et à exprimer des arguments pertinents, traduisant également une bonne culture générale

- des candidats avec des lacunes très importantes, par manque de pratique ou de contact avec la langue, rendant difficile l'échange avec le jury.

A noter que même les candidats en grande difficulté ont fait l'effort de maintenir l'échange pendant les quinze minutes d'épreuve, une attitude appréciée des examinateurs. Il note le niveau de culture générale des candidats, permettant des échanges intéressants sur des thèmes tels que l'environnement, l'économie, les faits culturels, etc.

2 – Conseils aux candidats

Dans le cadre de leur préparation à cette épreuve de langue vivante, outre les conseils spécifiques aux deux temps de l'épreuve (lecture-traduction / conversation) les examinateurs adressent aux candidats **les conseils généraux** suivants :

- S'exposer davantage à la langue, par des lectures diverses (articles de presse, par exemple), des vidéos en version originale (VO), etc. Les candidats les moins à l'aise peuvent réactiver certaines structures grammaticales et un peu de vocabulaire par un travail régulier et quotidien à l'aide d'applications dédiées notamment.
- Réviser les temps simples en conjugaison, la concordance des temps (les verbes irréguliers en anglais)
- Se documenter sur des sujets d'actualité et de société afin de se familiariser au vocabulaire spécialisé : l'écologie, le réchauffement climatique, l'IA, le tourisme, la société de consommation, l'égalité homme femme, l'homophobie, la mondialisation...

Pour la lecture et la traduction, les examinateurs soulignent que les meilleures prestations sont celles des candidats qui ont préparé leur traduction au brouillon. Ils conseillent aux candidats de :

- S'entraîner à lire à voix haute, afin de gagner en fluidité, en veillant à respecter la ponctuation et les groupes de souffle
- Ecouter des textes pour se familiariser avec l'intonation, l'accentuation des mots (en anglais par exemple : les 's' des noms pluriels, la prononciation du -ed, les diphthongues)
- Utiliser des sites dédiés pour s'entraîner à répéter avec un modèle authentique et pour la traduction (s'entraîner et comparer sa propre version avec celle proposée par le site utilisé)
- Prêter attention (anticiper) à la traduction de certaines expressions "The English Channel = la Manche" (et non "le Canal anglais") et "British = britannique" (et non "anglais"), ainsi que certains sigles (ex : UN, United Nations)
- Revoir la lecture/prononciation des nombres, des années et des données chiffrées (qui ont souvent posé problème aux candidats), les repérer dans la partie à lire lors de la préparation
- Pendant l'épreuve : lire lentement et distinctement, y compris la partie à traduire
- S'appuyer sur sa préparation au brouillon (traduction notamment) afin de permettre au jury d'évaluer le choix des mots et des tournures
- Ne pas confondre la partie à lire et la partie à traduire
- Ne pas omettre de lire ou de traduire des mots ou des phrases – les éléments délibérément évités par les candidats se remarquent instantanément !
- Ne pas se borner à une traduction trop littérale, essayer de trouver des tournures plus naturelles en français. Changer, au besoin, la syntaxe des phrases, en allant par exemple chercher le sujet plus loin dans les énoncés
- Si l'opportunité est donnée de reposer une traduction, ne pas hésiter à modifier la traduction donnée en première intention

Pour la **conversation** spécifiquement, les examinateurs relèvent une bonne compréhension générale des questions et une capacité des meilleurs candidats à les reformuler et/ou à rebondir sur un sujet proche dans

le cas où la réponse n'apparaît pas comme évidente. Ils notent cependant un manque de vocabulaire qui peut limiter l'expression et le développement de la pensée lors des échanges.

Les examinateurs conseillent ainsi de :

- Garder en tête que l'objectif est de communiquer avec son interlocuteur. Indépendamment du niveau de langue, il faut réussir à démontrer cette envie et développer les réponses (ne pas se borner à un jeu de question/réponse avec le jury, encore moins se contenter de répondre par oui et par non).
- Ne pas hésiter à élargir le sujet (thématique plus générale, lien avec les politiques publiques, le rôle des instances publiques, l'actualité, les lectures annexes, l'expérience professionnelle, etc.), voire à rebondir sur un sujet proche
- Revoir le vocabulaire et les expressions de l'opinion ainsi que les mots de liaison qui facilitent l'articulation du discours
- Prêter attention à l'exactitude grammaticale (« s » à la 3ème personne en anglais par exemple) et au registre de langue utilisé (en anglais, par exemple, éviter l'usage des « ain't, gonna, wanna » qui relèvent plutôt du registre familier)
- Ne pas recourir au français ni demander des éléments de vocabulaire au jury
- Ne pas hésiter à se corriger
- Pour les candidats avec des moyens linguistiques très justes, voire insuffisants, penser à préparer en amont des éléments de langage concernant leur vie professionnelle et leur vécu dans le pays étranger, qui permettent d'alimenter en partie l'entretien sans déficit de lexique important et de compenser ainsi une expression parfois laborieuse

E – Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes au concours externe et au concours interne, dans la limite de 25 % ou d'une place.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

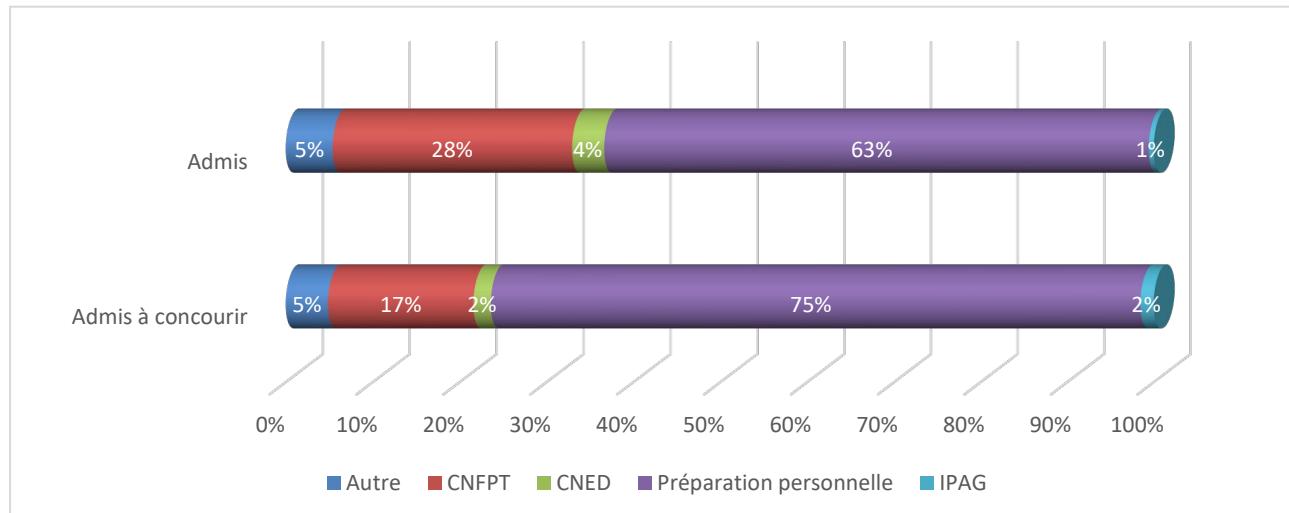
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis
Administration générale	11.96 / 20	132	12.86 / 20	83	11.61 / 20	45
Gestion du secteur sanitaire et social	11.44 / 20	17	14.61 / 20	11	14.11 / 20	7
Animation	11.29 / 20	8	12.94 / 20	6	13.78 / 20	3
Urbanisme et développement des territoires	13.40 / 20	15	13.53 / 20	10	12.44 / 20	5
Analyste	11.88 / 20	5	13.58 / 20	3	13.33 / 20	2
TOTAL		177		113		62

Soit 352 candidats admis

F – Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 352 candidats admis :

- 221 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves, soit 62,78%
- 97 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT, soit 27,56%
- 13 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNED, soit 3,69%,
- 2 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec l'IPAG, soit 0,57%,
- 19 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation autre, soit 5,40%



Les 352 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 1,99 % de niveau VIII (doctorat),
- 61,93 % de niveau VII (bac + 5),
- 26,14 % de niveau VI (bac + 3 à bac + 4),
- 7,95 % de niveau V (bac + 2),
- 1,70 % de niveau IV (bac),
- 0,28 % de niveau III (BEP, CAP)

Ces informations ont été retranscrites à partir des éléments communiqués par les candidats au moment de leur inscription au concours.

V - Conclusion

Le Président du jury tient à remercier et à saluer l'engagement des intervenants qui ont participé aux épreuves d'admissibilité et d'admission, et félicite les 352 lauréats de cette session 2024.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 17 septembre 2025

Le Président du jury
Frédéric BARRIER

Concours d'attaché territorial : les chiffres de la session 2024

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles			Seuils d'admission sur 20			Admis					
	Externe	Interne	Troisième	TOTAL	Externe	Interne	Troisième	TOTAL	Externe	Interne	Troisième	TOTAL	Externe	Interne	Troisième	Externe	Interne	Troisième	Externe	Interne	Troisième	Externe	Interne	Troisième	Externe	Interne	Troisième
Administration générale	130	78	52	260	998	1599	341	2938	619	1209	254	2082	10	12.5	10	282	197	99	578	11.96	12.86	11.61	132	83	45	260	
Gestion du secteur sanitaire et social	18	10	7	35	129	236	44	409	74	170	41	285	10.04	12.75	10.5	35	31	18	84	11.44	14.61	14.11	17	11	7	35	
Animation	9	5	3	17	74	195	22	291	43	150	18	211	10.07	13	10.5	16	16	9	41	11.29	12.94	13.78	8	6	3	17	
Urbanisme et développement des territoires	15	9	6	30	173	186	49	408	108	150	42	300	12.11	13	10.75	43	27	14	84	13.40	13.53	12.44	15	10	5	30	
Analyste	5	3	2	10	21	21	16	58	14	15	13	42	10.71	11	12	7	8	7	22	11.88	13.58	13.33	5	3	2	10	
TOTAL	177	105	70	352	1395	2237	472	4104	858	1694	368	2920				383	279	147	809				177	113	62	352	